Distorsions régionales, faible participation et engagements pris par le PLQ

Suite aux élections générales du 14 avril 2003, trois faits saillants retiennent notre attention : les distorsions nationales et régionales causées par notre mode de scrutin, l'effet pervers que ce dernier peut créer sur le taux de participation et, finalement, les engagements écrits de celles et ceux qui, fort probablement, formeront la majorité du conseil des ministres.

Nous savons qu'au niveau national, il aura fallu, en moyenne, 23 100 électeurs pour élire un député libéral, 28 200 électeurs pour élire un député péquiste et 174 250 électeurs pour élire un député adéquiste. Les 40 750 électeurs de l'UFP n'ayant obtenu aucun représentant à l'Assemblée nationale. Si nous faisons une comparaison des résultats avec ceux des élections de 1998, les 10% de voix exprimées en moins en faveur du PQ l'ont amené à perdre 25% de ses sièges et les 2% de voix exprimées en plus pour le PLQ l'ont amené à hausser de 22% ses sièges à l'Assemblée nationale. Qu'en est-il des distorsions régionales?

Distorsions régionales

Dans le tableau I est indiqué le pourcentage des voix obtenues et le pourcentage des sièges obtenus par les 3 principaux partis politiques et ce pour chacune des régions du Québec. Des distorsions aberrantes ressortent. Soulignons-en quelques-unes.

Dans la région de Québec, le PLQ est sur-représenté de 41%. Avec 41% des suffrages exprimés, il a obtenu 82% des 11 sièges de la région. Il aura fallu, en moyenne, 55 998 électeurs pour élire un député péquiste, 17 744 électeurs pour élire un député libéral et les 105 158 électeurs adéquistes de la région n'ont obtenu aucun représentant à l'Assemblée nationale. C'est dire qu'avec 27% des suffrages exprimés, l'ADQ n'a pu faire élire de députés issus de la région de la capitale nationale.

Dans la région de Lanaudière[1], le PQ est sur-représenté de 57%. Avec 43% des suffrages exprimés, il a obtenu 100% des 6 sièges de la région. Il aura fallu, en moyenne, 14 848 électeurs pour élire un député péquiste, les 68 003 électeurs libéraux et les 44 929 électeurs adéquistes de la région n'ont pu faire élire de députés issus de la région.

À Laval, le PLQ est sur-représenté de 48%. Avec 52% des suffrages exprimés, il a obtenu 100% des 5 sièges de la région. Il aura fallu, en moyenne, 19 426 électeurs pour élire un député libéral, les 61 397 électeurs péquistes et les 26 743 électeurs adéquistes n'ont obtenu aucun représentant de leur parti à l'Assemblée nationale. Pour démontrer l'iniquité de notre mode de scrutin,

[1] Il est parfois difficile de regrouper les circonscriptions électorales dans des régions précises car certaines d'entre elles peuvent chevaucher plusieurs régions. Pour Lanaudière, mentionnons que nous avons considéré les circonscriptions de Berthier, Joliette, L'Assomption, Masson, Rousseau et Terrebonne.

mentionnons, si nous faisons une comparaison des résultats de la région avec ceux des élections de 1998, qu'il aura suffit d'une perte de 8% des suffrages exprimés au PQ combinée à une hausse de 5% des suffrages exprimés au PLQ pour faire perdre au PQ les 4 sièges qu'il détenait sur les 5 et pour permettre au PLQ de quintupler sa représentation.

En Mauricie-Bois-Francs, l'ADQ est sous-représentée de 25%. Avec 25% des suffrages exprimés, elle n'a aucun des 8 sièges de la région. Il aura fallu, en moyenne, 21 645 électeurs pour élire un député péquiste, 23 033 électeurs pour élire un député libéral et les 60 661 électeurs adéquistes de la région n'ont obtenu aucun représentant à l'Assemblée nationale.

En Estrie, le PLQ est sur-représenté de 39%. Avec 49% des suffrages exprimés, il a obtenu 88% des 8 sièges de la région. Il aura fallu, en moyenne, 78 544 électeurs pour élire un député péquiste (un seul dans la région), 17 352 électeurs pour élire un député libéral. Les 45 349 électeurs adéquistes n'ont pu faire élire de députés issus de la région.

En Outaouais, le PLQ est sur-représenté de 38%. Avec 62% des suffrages exprimés, il a obtenu 100% des 5 sièges de la région. Il aura fallu, en moyenne, 17 435 électeurs pour élire un député libéral, ni les 31 714 électeurs péquistes ni les 16 888 électeurs adéquistes ont pu faire élire de députés de leur parti dans la région.

Tableau I : Les distorsions régionales

Région	Pourcentage des votes			Pourcentage des sièges		
	PLQ	PQ	ADQ	PLQ	PQ	ADQ
Abitibi-Témiscamingue	39	37	23	67	33	0
Bas-Saint-Laurent	36	36	28	40	40	20
Chaudière-Appalaches	38	24	36	63	0	37
Côte-Nord et Nord-du-Québec	31	46	20	0	100	0
Estrie	49	31	18	88	12	0
Gaspésie-Îles	49	43	6	33	67	0
Lanaudière	33	43	22	0	100	0
Laurentides	37	40	20	25	75	0
Laval	52	33	14	100	0	0
Mauricie-Bois-Francs	38	36	25	50	50	0
Montérégie	40	41	17	50	50	0
Montréal	60	27	8	75	25	0
Outaouais	62	23	12	100	0	0
Québec	41	29	27	82	18	0
Rive-Sud de Montréal	47	36	14	67	33	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	37	42	19	40	60	0

Faible taux de participation

Le faible taux de participation aux élections du 14 avril a soulevé plusieurs interrogations chez les observateurs. Certains ont mentionné qu'il fallait trouver, entre autres, la cause de cette situation du côté du faible taux de participation des jeunes. Il faudrait peut-être aussi clairement ajouter aux explications l'utilisation de notre mode de scrutin. Sans prétendre produire une analyse scientifique sur la question, une probable relation semble exister entre la lutte plus ou moins chaude livrée dans les circonscriptions électorales et le taux de participation que l'on y retrouve.

En effet, si nous prenons les 20 circonscriptions électorales où les taux de participation ont été les plus faibles (voir tableau II), on constate que 16 de ces 20 circonscriptions ont vu le parti vainqueur obtenir une majorité se situant au-delà des 20% des votes exprimés. Alors que, dans les circonscriptions électorales où les taux de participation ont été le plus élevés (voir tableau III), 19 de ces 20 circonscriptions ont vu le parti vainqueur obtenir une majorité se situant en deçà des 20% des votes exprimés (l'exception étant le comté du premier ministre). Ce qui tombe sous le sens : quand un électeur a l'impression que son vote n'est pas vraiment utile pour déterminer le vainqueur, il peut avoir tendance à ne pas participer.

Tableau II : Les 20 circonscriptions ayant eu les plus faibles taux de participation

Circonscription électorale	Taux de participation (%)	Majorité obtenue[2] (%)
Ungava	50.6	13.0
Westmount/Saint-Louis	53.7	69.1
Pontiac	55.5	62.7
Hull	58.3	31.9
Chapleau	58.7	40.9
Bourassa-Sauvé	59.1	36.5
Mont-Royal	59.1	67.7
Hochelaga-Maisonneuve	60.3	28.8
Gatineau	60.5	36.1
Saint-Henri/Sainte-Anne	61.0	20.4
Papineau	61.0	31.3
Sainte-Marie/Saint-Jacques	61.3	19.1
Notre-Dame-de-Grâce	61.8	60.9
D'Arcy-McGee	62.0	86.7
Outremont	62.8	22.9
Viau	62.8	42.5
René-Lévesque	63.1	7.5

[2] Votes du parti vainqueur de la circonscription diminués des votes du parti de 2e place, le tout divisé par le nombre de suffrages exprimés dans la circonscription électorale.

Duplessis	63.5	13.4
Saint-Laurent	63.6	63.4
Verdun	63.8	22.0

Tableau III : Les 20 circonscriptions ayant eu les plus haut taux de participation

Circonscription électorale	Taux de participation (%)	Majorité obtenue[3] (%)
Marguerite-D'Youville	81.9	2.2
Louis-Hébert	81.0	15.5
Chutes-de-la-Chaudière	80.5	5.7
Jean-Talon	80.5	10.2
La Peltrie	79.1	7.6
Charlesbourg	79.0	16.2
Chambly	78.5	1.9
Frontenac	77.8	15.4
Nicolet-Yamaska	77.8	7.1
Verchères	77.8	26.6
Borduas Lotbinière	77.7 77.6	13.0 2.9
Lévis	77.5	1.2
Îles-de-la-Madeleine	77.4	18.6
Portneuf	76.9	5.8
Chauveau Vanier	76.9 76.7	6.0 11.8
Montmorency	76.6	5.1
Vimont	76.2	13.0
Mille-Îles	76.1	14.1

Engagements écrits des députés libéraux

Il est indéniable qu'il faille réformer ce mode de scrutin incorrect et injuste, un mode de scrutin datant du XIXe siècle. Le soir de sa victoire, Monsieur Charest a mentionné que le Québec venait de se doter d'un gouvernement du XXIe siècle. Nous le prenons aux mots. Il faut réformer ce système désuet.

Nous tenons à rappeler que dans leur mémoire présenté à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale (novembre 2002) intitulé « Une réforme nécessaire du mode de scrutin »[4], le PLQ soulignait les « problèmes sérieux qui, s'ils ne sont pas corrigés dans un délai raisonnable, risquent de miner davantage

[3] Votes du parti vainqueur de la circonscription diminués des votes du parti de 2e place, le tout divisé par le nombre de suffrages exprimés dans la circonscription électorale.

[4] On lit la même argumentation dans le mémoire du PLQ présenté au Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques intitulé « Donner priorité au mode de scrutin » (novembre 2002).

la confiance déjà ébranlée envers les institutions politiques » (page 11 du mémoire). Parmi ces problèmes, on mentionnait : la sous-représentation ou la sur-représentation des partis; les monopoles de représentation régionale qui dévalorisent les électeurs d'autres allégeances; et le frein à l'émergence et à la juste représentation à l'Assemblée nationale des tiers partis. Afin de corriger ces lacunes, le PLQ préconisait, dans son mémoire, l'adoption « d'un mode de représentation qui comporte des éléments de scrutin proportionnel ».

Dans une lettre transmise le 3 avril 2003 au Mouvement Démocratie Nouvelle, le premier ministre Charest écrivait :

« Je vous rappelle à cet égard la position adoptée le 29 septembre 2002 par le Conseil général élargi de notre parti à l'effet qu'un prochain gouvernement libéral «*procédera, dans les deux ans et après consultation, à une réforme du mode de scrutin afin d'introduire des modalités de représentation proportionnelle*.»

À titre de chef du Parti libéral du Québec et de candidat dans la circonscription de Sherbrooke, je souscris à cet engagement qui répond favorablement aux éléments que vous soulevez dans votre message. »

Or cet engagement écrit a non seulement été pris par le premier ministre lui-même, mais aussi par fort probablement la grande majorité des membres du prochain conseil des ministres libéral. En effet, parmi les signataires de cet engagement, nous retrouvons les noms de Benoît Pelletier, Yves Séguin, Michel Audet, Philippe Couillard, Jean-Marc Fournier, Nathalie Normandeau, Yvon Marcoux, Line Beauchamp, Monique Gagnon-Tremblay, Claude Béchard, Sam Hamad, Julie Boulet, François Gauthier et Diane Leblanc.

Or tous savent que, pour réaliser une réforme du mode de scrutin digne de ce nom, c'est maintenant qu'il faut enclencher le processus de réforme. Nous attendons l'agenda de cette réforme avec impatience et enthousiasme.

Paul-André Martineau
Président
Mouvement Démocratie Nouvelle
Courriel : pamartineau@democratie-nouvelle.qc.ca